

1. EDITORIAL

2013 – Première année de fonctionnement à plein régime du service d'investigation dédié aux mesures d'investigation administratives.

En février, l'équipe s'est installée au 33 Rue de Lattre de Tassigny à Riedisheim dans un bureau refait à neuf et prêt à accueillir ses sept membres.

Notre service a pleinement atteint son activité et même au-delà car les 130 mesures prévues initialement ont été dépassées pour atteindre le chiffre de 153.

Les objectifs de 2012 ont été réalisés :

- un travail de réseau conséquent
- rencontres de partenaires
- poursuite des formations individuelles et collectives
- maintien de la dynamique d'équipe
- accélération du processus d'interdisciplinarité
- souci constant de l'amélioration de nos prestations.

La qualité de nos prestations semble reconnue par nos commanditaires et par les bénéficiaires de notre action.

Les conclusions élogieuses de l'évaluation externe réalisée en fin d'année 2013 nous encouragent à aller de l'avant.

Après une reconnaissance officielle du Service MIP pour le Nord du Département (concernant 30 mesures) nous avons eu la satisfaction de voir notre action reconnue en 2012 pour l'ensemble du Département : arrêté du 02 avril 2012 concernant 130 mesures.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

La MIP est mise en œuvre par les Inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'accord des parents dans une logique de contractualisation.

La MIP concerne essentiellement des situations familiales complexes, nécessitant une investigation et une analyse approfondie. Elle représente une aide pour les Inspecteurs de l'ASE chargés de prendre des décisions dans l'intérêt des mineurs.

Les protagonistes du système familial trouvent là un espace de parole dans lequel ils sont invités à déposer leurs soucis, leurs inquiétudes, leurs difficultés.

Ceux-ci sont abordés dans une logique de réflexion et de co-construction dont les membres de la famille représentent le moteur principal. Notre intervention est guidée par le souci permanent de mettre en lumière leurs capacités, leurs compétences, leurs énergies individuelles et collectives.

La mesure d'investigation s'exerce durant une période de six mois pleins et soutenus.

La mesure démarre dès le premier rendez-vous à l'ASE. Elle est confiée à un binôme (travailleur social / psychologue) qui, avec le soutien du Chef de Service, se donnera les moyens d'exercer pleinement sa mission en multipliant les contacts et points de vue avec les détenteurs de l'autorité parentale et/ou les mineurs. Mieux prendre en compte la place de l'enfant dans son milieu est un objectif central.

Toute l'organisation du service va concourir à cette tâche : nombreuses rencontres informelles et au minimum trois réunions formalisées donnant lieu à des écrits.

En outre, la présence d'un médecin psychiatre dans nos locaux représente incontestablement une aide précieuse dans le domaine de l'accès aux soins, de l'analyse des situations et des contacts avec le monde médical en général.

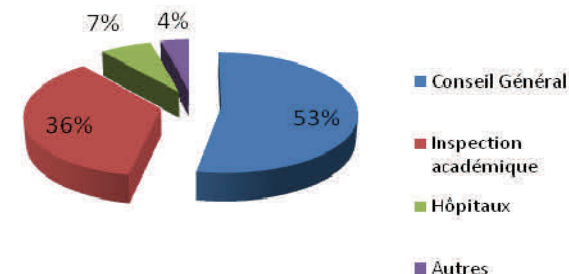
• Chiffres clés concernant les missions réalisées dans l'année

Agrément: 130 23 400 journées

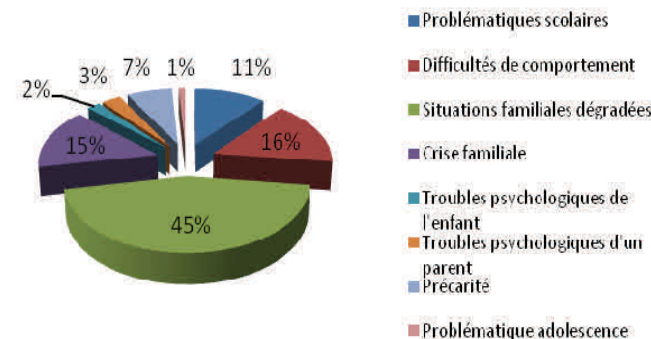
Réalisé : 153 28 458 journées

Soit 5058 journées excédentaires correspondant à une augmentation de 21,62 %.

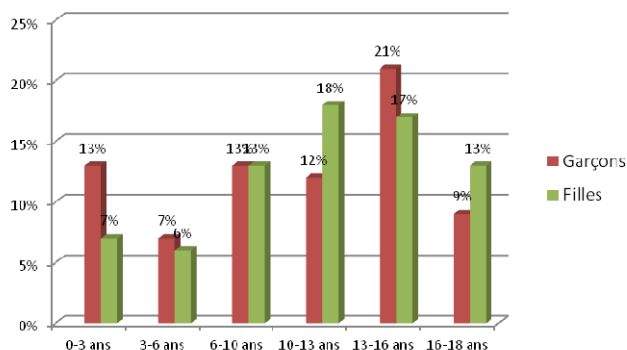
• Origine des informations préoccupantes



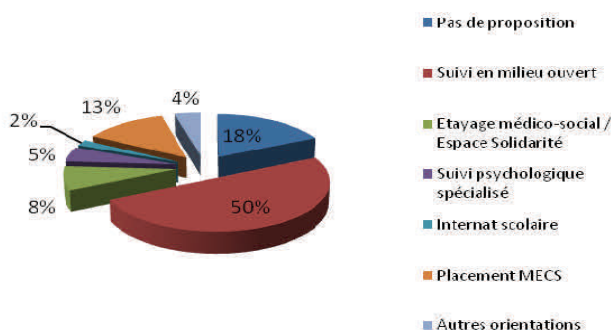
• Motifs des informations préoccupantes



• Mineurs par âge



• Orientations préconisées



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

- Activité prévue 130—activité réalisée 153.
- Aménagement dans les locaux situés 33 Rue de Lattre de Tassigny à Riedisheim.

3.2. Partenariat

- Relations soutenues avec les Inspecteurs ASE et leurs secrétaires.
- Nombreux contacts avec les services sociaux du Conseil Général, le secteur associatif, médical, socio-culturel.
- Actions de communications diverses destinées à éclairer les partenaires sur la nature et la spécificité de la MIP.

3.3. Travail avec les familles

La philosophie qui sous-tend notre action est imprégnée par une forte conviction : celle d'être au service des familles pour l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Nos réflexions, analyses, formations tendent à viser une amélioration continue de nos savoir-faire et savoir-être dans ce domaine.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION

La dynamique qualité est au cœur de nos pratiques, au point d'en être le moteur.

Elle s'est traduite par la réalisation de la démarche d'évaluation externe à l'automne.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/13

CDI

Evolution personnel sur 3 ans (en équivalent temps plein)

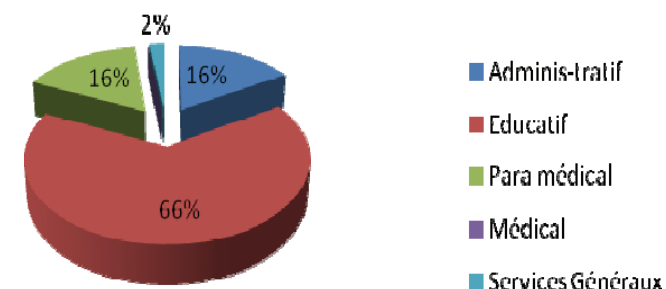
2011	2010	2013
	6,00	6,11

Répartition personnel par contrat (équivalent temps plein)

Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux	TOTAL
1,00	4,00	1,00	0,00	0,11	6,11

Autres contrats	ETP
CDD temporaire	1,00
CDD remplacement	0,00
Contrats aidés	0,00

Répartition du personnel en CDI par catégorie



6. CONCLUSION

2013 aura été marquée par une suractivité de + 20 %.

Ce constat partagé par les instances du Conseil Général a conduit durant la période du deuxième semestre à une réflexion partagée afin de consolider le niveau de l'activité en 2014 pour qu'il puisse correspondre aux besoins constatés.